

Présider / Animer le CSE



Distanciel : 2 X 3h30 | **Présentiel** : 1 jour



Présidents du CSE, Responsables RH / relations sociales



790€ HT par personne, soit 948€ TTC



Formation animée par un avocat du Cabinet CWA



PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES MOBILISÉES

Une pédagogie active, ludique et participative, des séquences variées et rythmées : Apports sur les concepts clés, exercices pratiques, débriefing collectif, séquences vidéo, etc

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **En début de formation** : Quiz de positionnement
- **En fin de formation** : Quiz d'évaluation des acquis

MODALITÉS D'ACCÈS

Distanciel : Formation à distance animée à partir d'une plateforme collaborative. Disposer d'une connexion Internet, d'un ordinateur et idéalement d'un casque. Une assistance technique est assurée par ERYs auprès du participant.

Présentiel : Formation dans les locaux mis à disposition par ERYs ou par l'entreprise cliente, Salles de formation équipées de paper board, wifi, et accessibles en transports (métro, tram, voiture, bus...). Votre convocation comportera un plan d'accès.

Réponse à vos demandes sous 72h et entrée en formation au plus tard dans les 60 jours de la demande de formation.

ACCESSIBILITÉ

Nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique aux personnes en situations de handicap.



OBJECTIFS

- Connaître le rôle et les différentes attributions du CSE / Comprendre les modalités de fonctionnement du CSE.
- Maîtriser les prérogatives et moyens d'actions dont disposent le Président du CSE et les membres du CSE dans l'exercice de leur mandat pour parvenir à un dialogue social structuré et constructif.



PROGRAMME

Séquence 1 : Composition du CSE et statut des membres du CSE

- L'organisation interne du CSE : Président, assistants du président, élus titulaires, élus suppléants, invités...
- Le rôle du président, du secrétaire et du trésorier
- La Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (C2SCT)
- Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- L'exercice du mandat : durée, suspension, cessation
- La notion de salarié protégé
- Les règles en matière d'heures de délégation, les déplacements
- L'obligation de secret professionnel et de discrétion

Séquence 2 : Organisation interne et moyens de fonctionnement du CSE

- La personnalité juridique du CSE dans les entreprises ≥ 50 salariés
- Le règlement intérieur du CSE
- Les moyens financiers du CSE : fonctionnement, activités sociales et culturelles, comptabilité du CSE
- Les autres moyens matériels et humains du CSE

Séquence 3 : Les réunions du CSE

- Réunions ordinaires / extraordinaires
- Organisation d'une réunion : Convocation, ordre du jour, participants, déroulement, votes, procès-verbaux, incidents

Séquence 4 : Les attributions du CSE et ses modalités d'information-consultation

- Les modalités d'information-consultation : distinction information / consultation – ponctuelle / récurrente, procédure, délais, niveau de consultation, BDES
- Attributions relatives aux réclamations individuelles et collectives
- Attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail, d'ordre économique et professionnel
- Les activités sociales et culturelles du CSE
- Droits d'alerte et expertises.

